Lyon, le 20 janvier 2017

# Sud CERA

Tél : 04-72-60-21-02 Port : 06-74-07-24-22 Solidaires Unions Syndicales

## Nouvelles Classifications : piège à ... !

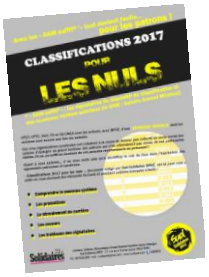


Le syndicat Sud n'a eu de cesse de dénoncer l'accord sur les nouvelles classifications, notamment par notre plaquette (encore disponible pour qui nous en fait la demande !) « Classifications pour les nuls ».

Cet accord, cadeau empoisonné de début d'année des « sam suffit » et de BPCE, commence à prendre chair, au grand dam de bon nombre de salariés :

C'est ainsi que tous les salariés ont reçu en fin d'année, un courrier signé par la DRH visant à les informer de leur nouvelle classification.

C'est comme ça que les choses ont été présentées.

Mais cela ne s'est pas passé ainsi !

Les salariés ont reçu un courrier d'une grande illisibilité, où était pourtant précisé en objet :

*« Votre nouvelle classification à compter du 1er janvier 2017 »*

Et ensuite ce courrier donnait à chaque salarié son niveau de classification (parfois très discutable), et l'indication du… « métier repère », sans autre forme d'explication !

Cela a créé auprès de nombre de salarié une incompréhension totale et légitime :

- De par la teneur du courrier en lui-même qui était d'un flou total.
- De par le niveau de classification donné qui n'est pas opposable ni discutable !
- De par la confusion créée entre l'ancien emploi et le métier-repère indiqué dans le courrier.
- De par l'intitulé même du métier repère
- En exacerbant les situations des salariés faisant le même travail pour des métier repère différents avec des niveaux de classifications …différents…

Suite au silence étourdissant des « sam suffit », à l'incompréhension ambiante et au mécontentement d'un certain nombre de salariés, Sud a pris rendez-vous avec le DRH membre du directoire monsieur ISERENTANT, entretien qui s'est déroulé le 10 janvier 2017.

Etaient présents : le DRH, le DRH adjoint, la directrice des affaires sociales, la directrice du développement RH (signataire du fameux courrier), le directeur du département pilotage RH…Tout ce beau monde pour répondre aux questions de deux délégués syndicaux Sud !

Diable, l'affaire devait être importante, donc !

Et c'est ainsi que nous avons fait remonter tous ces questionnements et incompréhensions, devant un auditoire…conquis ?

Au-delà de notre opposition sur cet accord, nous avons donc formulé plusieurs demandes de différentes natures :

- Une nouvelle communication rapide auprès de tous les salariés afin de clarifier auprès de chacun non seulement son métier repère, mais surtout l'intitulé de son emploi avec le niveau de classification correspondant.
- Nous avons soulevé la totale incompréhension des salariés sur les métiers suivants :
  ***Les Conseillers commerciaux*** qui dans ce courrier se retrouvent « chargé d'accueil …etc… »
  Et les ***RAR (responsable d'agences rattachées***) qui se retrouvent… chargés de clientèles particuliers…
  Et tout ça sans autre forme de procès !
  Nous pouvons aussi rajouter des salariés du siège qui se retrouvent également… « chargé d'accueil etc… »

Le syndicat Sud revendique donc le changement de métier repère pour ces deux métiers :

- Les ex « ***conseillers de clientèle*** » (qui ont souvent des portefeuilles de clients, qui peuvent monter des prêts immo, etc …) pour le métier repère « chargé de clientèle particulier »
- Les ex « RAR » pour le métier repère « responsable/animateur d'unité commerciale (banque de détail) ».

Nous demandons également à la direction d'étudier les cas de salariés faisant le même travail et qui ont des métiers repère parfois très différents et donc des classifications…très différentes !

**Et au-delà de l'accord national signé par BPCE et les « sam suffit », la direction de la CERA peut répondre par l'affirmative à ces revendications de Sud si elle en a la réelle volonté.**

***Le bureau Sud CERA***

**J'adhère au syndicat SUD BPCE**

**Nom** ……

**Prénom** ……

**Fonction** ……

**Affectation** ……

**Cotisation mensuelle (0,40 % du salaire net)**……

**Le**…… **à**……

**Signature**

Solidaires

**SUD CERA 116 Cours Lafayette 69003 LYON Tél : 04 72 60 21 02 Port : 06 74 07 24 22**
**Mail : sudcera@9business.fr Fax : 04 72 60 22 55**